

RESUME NON TECHNIQUE

I. Présentation du projet

Le projet étudié prévoit la mise en place d'une nouvelle centrale hydroélectrique au niveau du barrage de ST-PANTALEON-DE-LARCHE.

Il est en effet prévu d'installer une unité de production en rive droite du barrage. Les eaux prélevées transiteront par deux turbines VLH. Après passage dans les turbines, le débit sera renvoyé directement dans la Vézère.

Les aménagements comprendront :

- ✓ la suppression des piles et vannages existants en rive gauche ;
- ✓ la création d'un accès sur l'emprise de l'ancien canal de fuite ;
- ✓ la mise en place de turbines VLH 4500 ;
- ✓ la mise en place d'un clapet ;
- ✓ la mise en place d'une rehausse sur le barrage existant.

Le site hydroélectrique présentera une puissance maximale disponible de 672 kW pour 40 m³/s de débit prélevé et produira environ 3 millions de kWh annuels.

Ce projet prend en considération l'intégration du site dans son milieu environnant.

II. Impact sur le paysage et l'environnement

L'intégration paysagère de la centrale permettra de reconverter d'anciens bâtiments industriels.

La centrale se positionnera sur la rive droite de la Vézère. Etant située au droit du barrage, les turbines auront peu d'impact dans le paysage. De plus, le local technique sera intégré dans l'ancien bâtiment industriel. Les abords du site seront particulièrement soignés.

L'impact du projet sur le milieu aquatique est limité du fait que le barrage est existant et que son fonctionnement hydraulique sera amélioré (mise en place d'un clapet).

III. Mesures correctrices et compensatoires

Les mesures correctrices prévues en accompagnement du projet consistent :

- au maintien d'un débit d'alimentation de la passe (0.5 m³/s) ;
- à la construction d'une nouvelle passe à poissons en rive droite entre la berge et les VLH ;
- à effectuer un entretien régulier de la passe à poissons ;

- à supprimer les piles et batardeaux et à les remplacer par un clapet et deux turbines VLH, permettant d'améliorer les écoulements en période de crues et de rétablir le transit sédimentaire.

Compte tenu de l'absence d'impact du projet, il n'est pas proposé de mesures compensatoires.

IV. Conclusion

Les aménagements projetés s'adaptent parfaitement aux caractéristiques physiques et hydrauliques du site.

Leur intégration environnementale a été prise en compte, et l'amélioration apportée à une zone qui est actuellement en partie à l'abandon permettra de redonner au site un intérêt.